

Toujours plus nombreux aux Finances contre la loi « Travail »

Dans de nombreux pays, les salariés se battent contre des réformes régressives et pour gagner de nouveaux droits (grève nationale en Belgique contre le projet de Loi Travail Peeters, grève massive des fonctionnaires allemands le 27 avril, grève historique des services de santé au Royaume-Uni les 26 et 27 avril...). En Grèce, la fin des conventions collectives (tiens!) s'est accompagnée d'une baisse des salaires d'un tiers.

Face aux mêmes logiques de baisse de droits des salariés pour soi-disant lutter contre le chômage les grèves se multiplient en Europe... Ces quarante dernières années nous ont démontré que la précarité et l'insécurité sociale ne font qu'aggraver la situation. Même le Fonds monétaire international reconnaît publiquement ses erreurs ! Les seuls gagnants : les profits et les dividendes exponentiels.

L'inversion de la hiérarchie des normes, une disposition scélérate !

Avec le projet de loi « Travail », un « accord » dans l'entreprise pourrait être moins favorable aux salariés que la convention collective de branche, le statut ou même la loi. Cela revient à livrer les salariés, particulièrement ceux des petites entreprises, à un face à face sans rapport de force suffisant avec leur direction, dans un contexte de chantage permanent à la fermeture ou à la délocalisation. Cette mise en concurrence des salariés entre eux, serait un coup très dur porté à leur capacité à défendre leurs intérêts en lien avec leurs organisations syndicales.

Dans la Fonction Publique, la hiérarchie des normes est aussi une réalité très concrète : lois, décrets, arrêtés, circulaires, directives, instructions doivent la respecter. Si ce n'était pas le cas, on voit bien le risque de moins disant à tous les étages. C'en serait finit des règles de gestion communes. Et ce n'est pas une vue de l'esprit, les dernières réformes imposées par le gouvernement comme le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) visent à individualiser et à soumettre la rémunération à l'arbitraire. C'est cette logique qu'il nous faut combattre.

Des salariés corvéables à merci!

La loi travail prévoit: la modulation du temps de travail sur trois ans à l'initiative de l'employeur, la possibilité de travailler 60 heures par semaines en cas de «circonstances exceptionnelles», une concertation pour fractionner le temps de repos pour les télétravailleurs, ainsi les 11 heures de repos minimum ne seront plus une obligation...Au même moment, le rapport « Laurent » évoque la possibilité de révision des accords sur le temps de travail dans la fonction publique.

Nous voulons des réformes de progrès pour les salariés

Nous voulons des droits (emplois, carrière, formation...) cumulables, transférables, mais surtout opposables à l'employeur, sinon ce ne seront que des droits théoriques se cumulant à l'infini sans pouvoir être utilisés. Les accords de niveau inférieur ne peuvent qu'améliorer les accords de niveau supérieur. Le code du travail et le statut de la Fonction publique doivent être des socles de droits et garanties pouvant être améliorés par la négociation collective.

Pour gagner, tous à Paris et dans les initiatives locales, en grève, le 14 juin !

Faisons participer massivement les collègues à la votation : <http://votationtravail.fr>. D'autres initiatives unitaires sont d'ores et déjà programmées le 23 et 28 juin et d'ici la rentrée.

La direction fédérale réunie à Montreuil le 8 juin 2016.